

✳

Arrondissement
de VALENCIENNES

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES MUNICIPAUX

✳



ARRÊTE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU NIVEAU DE L'IMPASSE ZOLA A QUAROUBLE (Travaux de Réfection des Enrobés de l'Impasse Zola)

Nous, Maire de la Commune de Quarouble

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant les travaux qui vont être entrepris par la S.A.S.U DUPONT SEBASTIEN au niveau de l'Impasse Zola à Quarouble à partir du 22 octobre 2024.

ARRETONS:

Article 1 : La circulation et le Stationnement des véhicules seront interdits à l'emprise des travaux au niveau de l'Impasse Emile Zola à Quarouble à partir du 22 octobre 2024 et ce jusqu'au 25 octobre 2024. Cette restriction de circulation et de stationnement sera matérialisée par des panneaux réglementaires.

Article 2 : La Société SASU DUPONT SEBASTIEN sera autorisée à emprunter la rue des Ecoles par la rue du Colonel Glineur du 22 octobre 2024 au 25 octobre 2024.

Article 3 : La signalisation adéquate sera assurée par la S.A.S.U DUPONT SEBASTIEN, 11 rue d'Angreau 59990 SEBOURG.

Article 4 : Monsieur le Maire de Quarouble est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Valenciennes,
- Monsieur le Chef de Lutte contre l'Incendie,
- Monsieur DUPONT Sébastien
- Monsieur le Président du SIAVED

Quarouble, 21 octobre 2024

Le Maire,

Jean-Luc DELANNOY

Date de publication sur le site internet de la Ville :

21 OCT. 2024

